



## Procès-verbal de l'assemblée générale de la Ligue d'AéroModélisme Auvergne Rhône Alpes (LAM AURA)

L'an Deux Mille Dix Neuf, le 26 janvier à 09 :10, les membres affiliés à la fédération française d'aéromodélisme (FFAM) relevant de la région Auvergne Rhône Alpes se sont réunis en assemblée générale à la salle des fêtes de St Loup (69490), sur convocation de Didier CHEVENARD par email datée du 10 janvier 2019.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, avant l'entrée en séance, par chaque participant disposant de voix.

Monsieur Didier CHEVENARD a présidé la séance en sa qualité de président de la LAM AURA.

Le président de séance a constaté que **53** associations affiliées étaient présentes ou représentées correspondant à un total de **99** voix. Il déclarait ainsi que l'assemblée générale, régulièrement constituée, pouvait valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise toutefois sans condition de quorum.

Chaque participant à l'assemblée générale disposant d'un droit de vote s'est vu remettre lors de son enregistrement ses bulletins de vote pour les élections : du membre du comité directeur démissionnaire, ainsi que pour les postes vacants.

Les Présidents des clubs du département 07 ont reçu les bulletins de vote pour l'élection du délégué départemental 07 démissionnaire.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral:
  - Point sur la saison écoulée
  - Les grands chantiers de la Fédération et de la Ligue
    - Attirer de nouveaux pratiquants pour enrayer la baisse des effectifs
    - Intégrer et gérer les contraintes réglementaires issues de la loi "drones".
    - Animer et financer l'activité de la région
- Bilan 2018 des Formations : juges, dirigeants, formateurs, officiels, QPDD.
- Rapport financier.
- Rapport du vérificateur des comptes
- Délibération, Quidus
- Plans d'actions 2019 (dont espaces aériens)
- Budget Prévisionnel 2019.
- Vote.
- Election ou nomination des membres sur postes vacants (médecin, et jeunes – 26 ans) ou démissionnaires (Vice-président, Délégué Départemental Ardèche)
- Nomination du vérificateur des comptes
- Recherche d'un responsable communication pour la LAM
- Agréments des nouveaux clubs, adhésions, radiations.
- Réponses aux questions des clubs
- Rapport des activités sportives par les représentants de catégories.
- Date et lieu de la prochaine Assemblée Générale de la LAM

Le président de séance a proposé que l'adoption des résolutions soumises à l'assemblée générale soit votée à main levée sauf demande contraire d'au moins un participant disposant d'un droit de vote. Toutes les résolutions ont été votées à main levée.

Les débats ont été ouverts à chaque fois que nécessaire sur chaque thème porté à l'ordre du jour. Il a été donné réponse en séance à l'ensemble des questions écrites transmises à la LAM préalablement à l'assemblée générale, ainsi qu'aux questions posées en direct et relevant des thèmes abordés lors des débats.

Les objectifs de la FFAM, ainsi que le projet associatif de la LAM AURA, qui conditionne l'obtention des subventions par la Région Auvergne Rhône Alpes, ont été rappelés.

Les clubs ont été appelés à mettre en place des actions, s'inspirant de celles présentées dans le rapport moral 2018 :

- vers les jeunes
- vis-à-vis des personnes en situation de handicap, notamment des projets d'aménagements de terrains
- vis-à-vis des féminines
- vis-à-vis des nouveaux retraités

Une réflexion sera menée pour revaloriser les montants des aides pour les compétiteurs sur leurs résultats sportifs et pour les clubs organisant des compétitions FAI, nationales, régionales.

<p><b>Première résolution</b> L'assemblée générale, après avoir entendu son président pour le rapport moral de l'année 2018 approuve ce rapport.</p>	<p>Adoption à l'unanimité abstention = 0 contre = 0</p>
<p><b>Deuxième résolution</b> En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale, après avoir entendu son Président (en l'absence du trésorier), et après lecture des rapports sur la gestion et sur la situation financière ainsi que du rapport du vérificateur aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2018. Le compte d'exploitation a été détaillé dans la présentation des comptes. Il fait apparaître un résultat déficitaire de - 8 611,59 €. Ce résultat a été remis en report à nouveau. L'assemblée générale donne quitus au bureau directeur et au comité directeur pour sa gestion de l'année 2018.</p>	<p>Pour = <b>88 voix</b>, soit 88,89% abstention = <b>11 voix</b>, soit 11,11% contre = 0 Résolution adoptée à la majorité</p>
<p><b>Troisième résolution</b> En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du projet de budget 2019 vote le dit budget</p>	<p>Pour = <b>95 voix</b>, soit 95,96 % abstention = <b>4 voix</b>, soit 4 ,04 % contre = 0 Résolution adoptée à la majorité</p>
<p><b>Quatrième résolution</b> En application de l'article 5 des statuts, l'assemblée générale fixe pour 2020 le montant de la cotisation des clubs à la LAM à : 25 € (10 € la première année)</p>	<p>Pour = <b>98 voix</b>, soit 98,99 % abstention = <b>1 voix</b>, soit 1,01 % contre = 0 Résolution adoptée à la majorité</p>
<p><b>Cinquième résolution</b> Barèmes 2019 des aides allouées par la ligue : aux compétiteurs cadets / juniors au titre de leurs résultats sportifs, aux clubs pour l'organisation de compétitions nationales Barèmes 2019 des montants pour les déplacements en mission pour la LAM AURA et pour les stagiaires des formations LAM AURA</p>	<p>Pour = <b>83 voix</b>, soit 83,84 % abstention = 0 contre = <b>16 voix</b>, soit 16,16 % Résolution adoptée à la majorité</p>

## Elections

Sont déclarées régulièrement élues les personnes ci-après.

### **1- Délégué départemental (membres de droit du comité directeur)**

- ARDECHE (07) : M. Bernard ENTRESSANGLE

### **2- Autres membres du comité directeur**

- **Membre du comité directeur** : M. Louis DIDIER

- **Médecin** inscrit à l'ordre des médecins : le poste reste vacant en l'absence de candidat déclaré.

- **Jeune âgé de moins de 26 ans** : le poste reste vacant en l'absence de candidat déclaré.

## Nominations :

**Vérificateurs aux comptes** : en l'absence de candidats, la méthodologie adoptée les années précédentes sera reconduite.

Pour les comptes 2019 Jacques Girodet a été reconduit dans ce rôle.

En l'absence de Joris Crassard, Frédéric Cordet, démissionnaire de son poste de délégué départemental de l'Ain, a accepté de prendre la mission de 2° vérificateur aux comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13 :15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par le secrétaire de séance.

Fait à St LOUP, le 26 janvier 2019.

M<sup>me</sup> Marianne EYMAR  
Secrétaire de séance



M. Didier CHEVENARD  
Président de séance

